



Bulletin d'inscription pour l'année scolaire 20..../20....

Nom : Prénom :
 Date et lieu de naissance : ... / ... / A :
 Adresse : NPA : Localité :
 Mail :@..... Tél. personnel :Tél. prof. :

Je m'inscris au cours de (cocher la case de votre choix) :

Cours d'instrument : (5) Batterie Piano Guitare Basse Chant	ENFANTS DE 6 A 8 ANS	Cours de 30 minutes hebdomadaires - 95 CHF/mois	
	ENFANTS DE 8 A 12 ANS	Cours de 45 minutes hebdomadaires - 129 CHF/mois	
	ADOLESCENTS ET ADULTES	Cours de 60 minutes hebdomadaires - 158 CHF/mois	
	COURS INDIVIDUELS	Cours de 60 minutes hebdomadaires - 221 CHF/mois	
	COURS INTENSIFS	Cours de 180 minutes hebdomadaires - 418 CHF/mois (1) ou 585 CHF/mois en individuel (1)	
Karaoké	TOUS PUBLICS	Cours de 60 minutes - 33 CHF/mois (2)	
	ELEVES INSCRITS COURS D'INSTRUMENT	Cours de 60 minutes - 16 CHF/mois (2)	
Chorale Rock	TOUS PUBLICS	Cours de 90 minutes hebdomadaires - 63 CHF/mois	
	ELEVES INSCRITS COURS D'INSTRUMENT	Cours de 90 minutes hebdomadaires - 31 CHF/mois	
Ateliers	TOUS PUBLICS	Cours de 90 minutes - 37 CHF/mois (3)	
	ELEVES INSCRITS COURS D'INSTRUMENT	Cours de 90 minutes - en remplacement d'un cours ou en sus : 18 CHF(3)	
Solfège rythmique phonétique	TOUS PUBLICS	Cours de 90 minutes - 26 CHF/mois (4)	
	ELEVES INSCRITS COURS D'INSTRUMENT	Cours de 90 minutes - 13 CHF/mois (4)	
Inscription en cours d'année :			
Réduction sur justificatif :			

- Box d'entraînement gratuit
 - Frais d'inscription annuels/élève lors du premier versement : 25 CHF
 - Paiement mensuel sur 12 mois pour tous les cours, karaoké, chorale rock, ateliers et solfège rythmique
 - 1 cours hebdomadaire de septembre à juin, en groupes restreints (sauf cours individuels précisés ci-dessus), hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.
- (1) Pour les cours intensifs Batterie/Guitare/Basse : 3 cours par semaine de septembre à juin, soit 114 leçons sur l'année, en groupe ou en individuel, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.
 - (2) Pour les cours de karaoké : 2 cours par mois sur 10 mois de septembre à juin inclus, en groupe, selon calendrier établi. Nombre de participants minimum : 3. Paiement mensuel sur 12 mois.
 - (3) Pour les ateliers : 12 sessions de septembre à juin, en groupe, selon calendrier établi. Nombre de participants minimum : 4
 - (4) Pour le solfège rythmique phonétique : 1 cours par mois de septembre à juin, soit 10 leçons sur l'année, en groupe, selon calendrier établi. Nombre de participants minimum : 4
 - (5) Une inscription à un cours d'instrument (batterie, piano, guitare, basse et chant) donne droit à une réduction sur les cours et ateliers suivants : karaoké, chorale rock, ateliers et solfège rythmique phonétique (voir tableau ci-dessus).

Tous nos tarifs et conditions sont sur notre site www.drumsandco.ch

- Paiement par virements bancaires
- Paiement en espèces

J'ai pris connaissance des conditions générales au recto de ce bulletin d'inscription et les accepte.

Je m'inscris et m'engage à régler les frais d'écologie.

Fait à Genève, en double exemplaire, le// 20.....

Signature de l'élève (ou de son représentant légal)
 « Lu et approuvé » en mention manuscrite

Nom et prénom du professeur et signature

.....



Conditions générales

I - Les leçons

Les leçons sont prises, soit en groupes restreints, soit en individuel.

II - Les formules

L'élève choisit sa (ses) formule (s) de cours parmi les différents choix proposés au verso de ce bulletin d'inscription.

III - Les ateliers musicaux

L'élève a la possibilité de s'inscrire aux ateliers musicaux lors de l'inscription et pendant l'année scolaire. Au choix de l'élève, l'atelier se fait en remplacement ou en sus de son cours.

Ces ateliers sont au nombre de 12 et se déroulent à une fréquence d'un atelier toutes les 3 semaines environ, selon le calendrier établi sur le site www.drumsandco.ch. La durée de chaque atelier est de 1h30.

Les ateliers sont constitués d'un minimum de 4 participants.

L'élève a la possibilité d'inviter une personne de son choix à participer gratuitement aux ateliers pendant le semestre en cours.

IV - Les vacances

Les leçons n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés (sauf Karaoké et Ateliers, voir calendriers établis).

Les vacances et congés sont fixés par l'État de Genève (Département de l'Instruction Publique).

V - Paiement

Le paiement s'effectue en 12 mensualités, de septembre à août inclus, par avance, à chaque début de mois en cours.

Les paiements se font par virements bancaires ou en espèces.

En cas d'inscription en cours d'année, le paiement se fait au prorata.

Le délai maximum de paiement est de 10 jours. Au delà, les frais de rappel s'élèvent à 10 CHF.

VI - Réductions et parrainages

Une réduction de 10% sur les frais d'écolage est accordée aux élèves bénéficiaires de l'AVS, de l'AI et aux chômeurs, sur justificatif.

Lorsque plusieurs membres d'une même famille sont inscrits à l'école, chaque membre bénéficie d'une réduction de 10 % sur ses frais d'écolage tant que ceux-ci demeurent inscrits.

Une réduction est accordée à tout élève qui souhaite parrainer une personne de son entourage. Cette réduction peut être cumulée avec d'autres réductions. Voir annexe - Conditions spécifiques du parrainage.

V - Absences

Les leçons manquées par l'élève dans le cadre de cours en groupe ou d'ateliers ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, elles peuvent être remplacées en intégrant un autre groupe de même niveau, en fonction des disponibilités.

Les leçons manquées par l'élève dans le cadre de cours individuels ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, le déplacement du cours est possible en fonction des disponibilités.

Dans tous les cas, l'élève devra avvertir son professeur aussi tôt que possible, par téléphone et au minimum 24 heures à l'avance.

En cas de retard de l'élève, le temps manqué n'est pas compensé.

En cas d'absence du professeur (concerts, tournées...), tous les cours prévus sont remplacés. L'élève est prévenu par téléphone au minimum 24 heures à l'avance.

VI - Résiliation

L'inscription vaut pour une année scolaire.

Elle constitue un engagement ferme pour toute l'année scolaire.

Lors de la première inscription, l'élève peut résilier par courriel son engagement au terme du premier mois.

Chaque élève peut néanmoins résilier son engagement pour le 31 janvier de chaque année, au moins un mois à l'avance, soit au plus tard le 31 décembre. Dans le cas d'un arrêt des cours au 31 janvier, l'écolage reste dû jusqu'au mois de février inclus, étant donné le paiement sur 12 mois. Toutes les résiliations doivent se faire au moyen d'une lettre recommandée adressée à Drums&Co.ch à l'adresse indiquée ci-dessous.

En cas de force majeure (accident grave invalidant ou longue maladie de plus de trois mois de l'élève), et à condition d'en fournir la preuve, l'élève pourra résilier son inscription pour la fin du mois en cours. Il reste redevable du paiement du dit mois.

Drums&co.ch se réserve le droit de résilier, par lettre recommandée, l'inscription d'un élève, lorsque son comportement à l'école est inadéquat avec le bon déroulement des cours et en cas de non paiement de ses frais d'écolage après deux rappels consécutifs. L'élève reste redevable des frais d'écolage conformément aux termes des conditions générales et spécifiques.